Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260416-2026_16-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2026

Date de convocation **: 24 mars 2026** En exercice **: 15** Présents : **12** Votants : **12+3**

L'an deux mil vingt-six, **le 7 avril 2026** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Sous la présidence de M. TOUANEL Henri et hors de la présence de M. CHICOINE Daniel, Maire, lors de l'approbation des comptes administratifs.

Présents :
Mesdames BELLANGER Clarisse, JAMET Solène, JOUANNE Annie, RENAUD Vanessa
Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GASSINE Mickaël, GIRARD Gwenaël, GLOTIN Patrick, PAYERNE-BACCARD Hervé, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert
Absents excusés : Mesdames ODIE Sylvie, RAULT Pauline, SERVANT Sylvette

Procuration : Mme ODIE à M. FORESTIER, Mme RAULT à M. CHICOINE, Mme SERVANT à Mme JOUANNE
Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur TOUANEL Henri

2026-16 : FINANCES – APPROBATION DES BUDGETS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
Vu l'avis de la commission de finances du 12 mars 2026 ;
Vu les délibérations validant les comptes de gestion et les comptes administratifs 2025 ;

Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2026 dont les sections s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante,

Budget principal de la Commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	553 085.81€	553 085.81€
Investissement	231 676.00€	231 676.00€

Budget Lotissement la Règnerais :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 250.78€	38 250.78€
Investissement	16 041.97€	16 041.97€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2026 comme proposé ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau des opérations pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260416-2026_16-DE

- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Pour : 12+3, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance
H. TOUANEL